

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **24/09/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **16_300926**

**OBJET : ENFANCE
EDUCATION JEUNESSE**

Reconduction de la carte et
du chéquier Jeune aubagnais
2027.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur Fabio CHIKHOUNE (donne pouvoir à Monsieur Raphaël DA HORTA), Monsieur Jean-Pierre NIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Mathieu NOVELLI), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°16_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

Monsieur Raphaël DA HORTA rapporte :

Afin de soutenir sa jeunesse dans des domaines tels que le sport, la culture, les loisirs ou l'éducation, la Ville d'Aubagne souhaite reconduire le dispositif « Chéquier Jeunes Aubagnais » pour l'année 2027.

Le « Chéquier Jeunes Aubagnais » s'adresse aux jeunes résidant à Aubagne, âgés de 11 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Le « Chéquier Jeunes Aubagnais » propose des gratuités ou une participation financière de la Ville, facilitant la mobilité, l'accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs auprès des partenaires associatifs, commerçants et services municipaux.

La Ville d'Aubagne souhaitant reconduire son soutien à destination des jeunes Aubagnais, propose de mettre à leur disposition 1 000 chèquiers avec une distribution qui débutera, comme les années précédentes, à compter du mois de mars et ce, jusqu'à épuisement du stock.

La somme de chaque chéquier sera répartie sur 6 chèques d'un montant de 5 euros encaissable en une ou plusieurs fois auprès des partenaires, lesquels seront remboursés par mandat administratif.

A cette somme s'ajoutent 14 entrées gratuites à la piscine, 3 entrées au Théâtre Comœdia ou à l'Avant-Scène ou à la Coulisserie pour des spectacles au tarif inférieur ou égal à 15 euros, ainsi que 4 activités ponctuelles thématique « EAJ » à l'Espace Art et Jeunesse.

En outre, la « Carte Jeunesse » vient compléter ce dispositif et permet des réductions auprès des partenaires sans participation financière de la Ville. Elle est accessible à tous les jeunes entre 11 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Cette délibération propose d'approuver la reconduction des dispositifs « Chéquier Jeunes Aubagnais » et « Carte Jeunesse » pour l'année 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Aubagne de favoriser l'accès des jeunes aux pratiques culturelles, sportives et ludiques,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la reconduction des dispositifs « Chéquier Jeunes Aubagnais » et « Carte Jeunesse » pour l'année 2027 ;

ARTICLE 2 : de PRÉCISER que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositifs seront prévus au budget primitif 2027, pour une enveloppe prévisionnelle de 30 000 euros ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n°16_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1

Madame Betty CORALLO

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI

Maire

1 oct. 2026